

Un Répertoire des biens historiques

La création d'un Répertoire canadien des biens historiques permettant d'accorder aux propriétaires des biens historiques inscrits, des subventions fédérales équivalentes à celles que les gouvernements provinciaux auront bien voulu verser pour la restauration de ces biens, a été proposée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan.

Dans un discours adressé aux membres du *Women's Canadian Club* de Montréal, M. Buchanan a dit que le Répertoire était conçu comme une liste officielle fédérale-provinciale-territoriale des biens historiques jugés dignes de conservation, qu'il s'agisse de biens publics ou privés. "Il constituerait, de fait, notre liste nationale de propriétés historiques."

En juillet 1974, *Héritage Canada* a préparé un Livre brun qui recommande, entre autres, la création d'un Répertoire du patrimoine canadien semblable, en principe, à celui qui est actuellement proposé. "L'aspect principal du nouveau programme est la possibilité d'accorder des subventions pour restaurer les biens historiques inscrits au Répertoire canadien. Fort heureusement, la plupart des provinces, possèdent déjà ou sont en voie de préparer des structures administratives permettant d'identifier et de répertorier des bâtiments d'importance provinciale ou régionale, et de mettre en oeuvre des mesures législatives de protection appropriées, avec l'aide de comités consultatifs et de fondations pour le patrimoine. Le Québec est à l'avant-garde dans la préparation d'une telle législation," a déclaré le ministre.

M. Buchanan a ajouté "Je suis persuadé que le nouveau programme sera compatible avec les programmes provinciaux et territoriaux et qu'il pourra y être incorporé, afin d'avoir un système uniforme à travers le Canada. L'idée d'un Répertoire canadien a été bien accueillie par les représentants des provinces.

"Puisque nous sommes dans une période de limitation budgétaire, les sommes allouées à ce programme ne seront pas particulièrement élevées. Toutefois, nous osons espérer qu'en des circonstances économiques plus favorables, il occupera une place importante et légitime dans le budget des dépenses fédérales.

M. Buchanan de conclure: "Éventuellement, et ceci dans deux ou trois ans, il est prévu qu'un système mixte d'attribution des subventions équivalentes par les gouvernements fédéral et provinciaux pourra être mis en oeuvre. Ceci signifierait que tout groupe privé ou tout particulier, propriétaire d'un bien historique inscrit qui nécessite quelque réparation, serait susceptible de recevoir de la part des gouvernements fédéral et provinciaux une subvention d'une certaine importance."

Convention entre le Canada et Israël

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que l'ambassadeur du Canada en Israël, M. Edward G. Lee, et le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Yigal Allon, ont échangé, le 27 juillet, les instruments de ratification de la Convention entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions, et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

La convention, dont le texte s'inspire du projet de Convention de double imposition préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), peut se diviser en sept parties différentes: champ d'application; définitions; imposition des revenus; imposition de la fortune; élimination de la double imposition; dispositions spéciales et dispositions finales.

Dans le cas de dividendes, de bénéfices de succursales, de redevances et d'intérêts payés à des non-résidents, un taux général de retenue fiscale de 15% s'appliquera. La convention prévoit également un nombre limité d'exceptions dans certains cas d'intérêts et de redevances.

Centenaire dans l'Armée canadienne

La plus ancienne association militaire du Canada, l'Association de l'Artillerie royale canadienne, célébrera ses cent ans d'existence le 17 septembre prochain.

A l'occasion de ce centenaire, des unités d'artillerie de la Force régulière et de la Milice tiendront des rassemblements à plusieurs endroits au Canada au cours de ce mois.

Formée en 1876 par le major général Thomas Bland Strange, l'association s'est fixé comme objectif premier "d'assurer le perfectionnement de l'art du tir, et de diffuser les connaissances en matière d'artillerie d'un bout à l'autre du Canada".

L'Association de l'Artillerie fait maintenant partie de la Conférence nationale des associations de défense. La conférence permet aux divers groupes militaires du pays d'exprimer leurs points de vue et de faire des recommandations au ministre de la Défense nationale et du chef de l'état-major de la Défense au sujet de la politique de défense.

Au nombre des dignitaires et des personnalités qui assisteront à la réunion cette année, mentionnons: le feld-maréchal Sir Geoffrey Baker, maître-canonnier, de Grande-Bretagne, le brigadier général E.M.D. Leslie, colonel commandant du *Royal Regiment of Canadian Artillery*; et le major général H.A. Sparling, ancien colonel commandant du régiment.

Défense de fumer!...

Dans un but de promotion de la santé des membres de la communauté universitaire, une réglementation interdisant de fumer...lors des cours, des réunions et des séances de travail a été adoptée par les membres du Conseil de l'Université Laval de Québec.

Cette proposition, soumise par la Faculté de médecine de l'Université, correspond, de l'avis même de cette Faculté, au rôle d'exemple, d'entraînement et de stimulation que doit jouer l'Université à l'endroit de la société qu'elle dessert. Cette proposition est la conséquence logique des nombreuses études faites au Québec (plus de 55% de la population québécoise fait usage du tabac), au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays, qui ont démontré l'effet nocif du tabac sur la santé des humains. Finalement, en plus d'avoir un impact direct sur la propreté et la protection des meubles et immeubles de l'université cette politique permettra le respect de la liberté des non-fumeurs.

Aucune mesure "punitif" n'a été prévue pour les "hors-la-loi" sinon qu'ils seront invités à quitter les lieux "sacrés" et à se rendre aux endroits réservés aux fumeurs.